Extrait du SNUipp-FSU des Landes.

https://40.snuipp.fr

Quelques questions/réponses sur le mouvement

- Infos Carrière - Mouvement - Mouvement 2019 -

Date de mise en ligne : jeudi 11 avril 2019

SNUipp-FSU des Landes.

Copyright © SNUipp-FSU des Landes.

VSux larges, qu est-ce que c est ? Suis-je concerné(e) ?

Seuls les enseignants participants obligatoires (nommés à titre provisoire, entrants dans le département, PES ou en mesure de carte scolaire cette année) doivent en faire. Les vSux larges sont composés d un RMUG et d une zone infra. Ils permettent au logiciel de vous affecter à titre définitif sur un poste non spécifiquement demandé. *Le SNUipp-FSU des Landes regrette la mise en place d un tel procédé qui va nuire aux collègues.*

Barème, comment est-il calculé ?

Grâce à l action du SNUipp-FSU40 et de l ensemble des organisations syndicales, l ancienneté générale de service (AGS) reste l élément prépondérant du barème, le ministère a pourtant imposé de prendre en compte d autres éléments. La plupart à effet immédiat, certains incompatibles, d autres cumulables. Le détail est à retrouver ici.

Un GT aura lieu le 4 juin pour valider les barèmes. *Pensez à nous transmettre tous les éléments vous concernant avant ce GT. Via notre site dédié : e-mouvement.snuipp.fr/40*

En cas d égalité, les candidats seront départagés selon les discriminants suivants : AGS, nombre d enfants, ancienneté sur le poste, âge et rang du vSu.

Qu est-ce qu un Titulaire de Secteur ?

C est un poste fractionné dont seulement une partie est fixe. Il est obtenu à titre définitif. Le reste du fractionné constituant le poste sera établi chaque année, après les résultats du mouvement. Le reste du complément pourra se faire en maternelle, en élémentaire, ou en ASH avec accord de l intéressé(e) et ne donnera pas droit à l ISSR. Sauf suppression du poste, c est un poste qui ne devrait jamais entrainer de mesure de carte puisque par nature, il est modifiable tous les ans !

Je dois obligatoirement participer au mouvement. Que se passe-t-il si je ne saisis rien ?

Attention ce n est pas bien de ne pas faire comme veut le ministre ! Vous serez « puni(e) » en étant nommé(e) à titre définitif (sous réserve de conditions de titre) sur n importe quel type de poste, n importe où dans le département.

Qu est-ce que le vSu préférentiel ?

C est le premier vSu formulé dans l écran 1. Ce peut être un vSu précis ou géographique. Il ne rapporte rien cette année mais devrait donner lieu à des points de barème à partir du mouvement 2020 (probablement 5 points par an équivalent à 1 an d AGS, par renouvellement successif du vSu).

Qu est-ce que le vSu indicatif ?

C est le premier vSu précis ou « commune » formulé dans l écran 1 mais ce n est pas forcément le premier vSu. Il doit servir à toute affectation faite sur une base géographique (vSu géographique ou vSu large) en recherchant le poste correspondant au moindre éloignement sur cette affectation géographique.

Copyright © SNUipp-FSU des Landes.

Quel sera mon niveau de classe ?

Au mouvement, on est nommé sur un poste, on n est pas nommé sur une classe ou un cycle. L attribution des classes ne se fait pas au mouvement mais ultérieurement au sein de l école, en Conseil des maîtres. ATTENTION : Le département comporte de nombreuses écoles primaires, ayant à la fois des classes élémentaires et maternelles, dans lesquelles tous les postes sont étiquetés « adjoint élémentaire ». Ces écoles sont signalées par la mention « E.P. » dans la liste des postes.

Je ne suis pas inscrit sur la liste d aptitude, puis-je quand même postuler sur des postes de direction ?

OUI : Vous pouvez obtenir le poste à titre provisoire. Si vous avez été au cours de votre carrière, directeur pendant au moins 3 ans et alors inscrit sur liste d aptitude, vous pouvez postuler et être nommé(e) à titre définitif sur une direction. A savoir : en cas de proposition d affectation sur une direction sans la liste d aptitude par le logiciel, les services de la DSDEN prennent l avis de l IEN avant de valider ou non cette possibilité.

Je ne suis pas spécialisé, puis-je quand même demander des postes ASH ?

OUI, mais ces postes demandent des qualifications particulières. Si aucun maître spécialisé ne le demande, vous pouvez obtenir une nomination à titre provisoire sur ce poste. Le profilage de poste ne dispense pas de la certification spécialisée (CAPPEI, CAPA-SH, CAPSAIS, …).

Je suis PES, puis-je être nommé(e) sur poste ASH ?

OUI, le logiciel ne garantit plus d être « protégé(e) » la 1ère année de titulaire comme précédemment. Le SNUipp-FSU40 a fait modifier l ordre des RMUG pour le placement d office en veillant que l ASH ne soit pas la dernière alternative pour ne pas conduire systématiquement les plus petits barèmes que sont les PES à pourvoir ces postes.

Le poste attribué lors de la CAPD ne me convient pas, quels sont mes recours ?

Je fais une demande de révision d affectation en adressant un courrier à l IA-DASEN sous couvert de mon IEN dès le résultat de la CAPD du mouvement. Pensez à nous transmettre copie de la demande.

Copyright © SNUipp-FSU des Landes.